



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bonjour,

Les jeunes de notre collectivité peuvent encore bénéficier d'une aide de 50€ pour pratiquer un sport dans une structure sportive de notre territoire : Le dispositif Pass'Sport est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023 pour les inscriptions prises depuis le 1er juin 2023.

Vous pouvez suivre les chiffres de notre commune sur le [portail Pass'Sport](#) avec des tableaux de bord comprenant des statistiques d'inscriptions/inscriptions géographiques /région/ département/commune).

Nous diffusons cette information pour :

🔗 Les familles et jeunes bénéficiaires de notre commune

🔗 Les clubs de Notre commune, qui peuvent prendre le Pass'Sport jusqu'au 31 décembre

2023 **même si le jeune a déjà pris son adhésion ou sa licence.**

Les jeunes bénéficiaires :

🔗 De 6 à 18 ans, bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;

🔗 De 6 à 20 ans, bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;

🔗 De 16 à 30 ans, bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ; étudiants, bénéficiant d'une bourse

Equipe Pass'sport

Ministère des sports et jeux Olympiques et Paralympiques – Direction des sports